



Worldline France – Janvier 2020

Actualité sociale Worldline

Négociation télétravail : les principales demandes de la CFE-CGC

La CFE-CGC demande dans le nouvel accord, un temps de télétravail passant de 50% à **60 %** et le maintien de 2 jours de présence dans l'entreprise.

La CFE-CGC demande qu'un **second lieu** de télétravail au libre choix du collaborateur puisse être déclaré et indiqué dans l'avenant.

La CFE-CGC demande que les frais de repas soient compensés par un **ticket restaurant** par jour de télétravail.

La CFE-CGC demande une participation de l'entreprise à l'achat de mobilier et d'équipement bureautique à hauteur d'un plafond global de **300€ TTC**.

Actualité sociale nationale

Une réforme des retraites qui pénalisera fortement les femmes !

Alors que le gouvernement affirme que les femmes seront les grandes gagnantes, les calculs des experts démontrent le contraire !

Pour une **femme née en 1960 et après**, et qui avait acquis son nombre de trimestres lui permettant de partir à taux plein à 62 ans, elle devra du fait du mécanisme de l'âge pivot, soit partir avec une décote de 10%, soit attendre d'avoir atteint l'âge pivot (64 ans en 2025) pour partir avec le même niveau de retraite qu'avant le projet de loi.

Pour les **femmes nées après 1975** l'abandon du bénéfice des 8 trimestres par enfant élevé conduit à une diminution des pensions en comparaison du nouveau système proposé.

Quant aux **mères de famille** qui peuvent aujourd'hui atteindre plus facilement le taux plein à 62 ans grâce aux majorations de durée d'assurance (8 trimestres par enfant à partir du 2ème enfant), elles devront supporter une décote de 10 % à l'avenir si elles partent à 62 ans, soit deux ans avant l'âge pivot. Décote qui annihile largement la majoration des 5% par enfant....

Pour en savoir plus : [Worldline CFE CGC](#)



RETRAITES : la CFE-CGC reste mobilisée contre un projet dangereux, qui ne fera que des perdants

